



RISQUES MAJEURS

Les bons réflexes pour vous protéger

DICRIM

Document
d'information communal
sur les risques majeurs

DOCUMENT À CONSERVER



saint-fons.fr

Saint-Fons



VOTRE KIT D'URGENCE 24 H

Ce kit préparé à l'avance, vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité. Il doit contenir :

- Ce document d'information sur les risques majeurs
- 1 chargeur de téléphone et des écouteurs
- De l'argent en espèces
- Vos médicaments et vos ordonnances
- 1 couteau multifonctions
- 1 litre d'eau
- 1 lampe frontale ou lampe de poche + piles adaptées ou bougies + allumettes
- 1 trousse de premiers secours (avec pansements, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydroalcoolique pour les mains, paracétamol)
- 10 mètres de ruban adhésif gris
- 1 rouleau de ruban adhésif orange PVC
- 1 sifflet
- Les coordonnées des personnes ressources
- Les copies des documents importants : papiers d'identité, permis de conduire, livret de famille, assurance, numéros de Sécurité Sociale...
- Des conserves
- 3 sacs poubelles
- 1 nécessaire d'hygiène (dont papier hygiénique)

LE MOT DES ÉLUS

ANTICIPER ET SAVOIR RÉAGIR

ENSEMBLE POUR PROTÉGÉR NOS VIES

La ville de Saint-Fons met en œuvre des mesures concrètes en matière de sécurité civile et s'appuie sur l'information préventive. Cette nouvelle édition du DICRIM est un recueil des réflexes à adopter pour faire face à une crise et vous permettre d'acquérir une meilleure culture du risque. Lisez-le attentivement et conservez-le. Chacun de nous, informé des menaces potentielles auxquelles il peut être exposé, peut ainsi agir à son niveau et contribuer à la sécurité de toutes et tous. Si l'on ne peut prévoir l'imprévisible, au moins doit-on s'y préparer.



Christian Duchêne,
maire de Saint-Fons

EN SITUATION D'URGENCE, LE MAIRE DE SAINT-FONS DÉCLENCHERA LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Notre commune dispose d'un plan communal de sauvegarde. Celui-ci permet d'alerter, informer, sécuriser et de prendre en charge les éventuels sinistrés, en coordination avec les services de secours avec lesquels nous organisons régulièrement des exercices. En parallèle, le dispositif ORSEC pourra être déclenché par le Préfet et le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) par les établissements scolaires.



Michel Barba, conseiller délégué à la tranquillité publique, à la sécurité civile et à la prévention des risques

SOMMAIRE

LES RISQUES NATURELS

- Vents violents / tempêtes p.4
- Inondations p.6
- Mouvements de terrains p.8
- Séismes p.10
- Canicule p.12

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Rupture de barrage p.14
- Risque industriel p.16
- Transport de matières dangereuses p.18
- Risque nucléaire p.20

LA MENACE ATTENTAT p.22



RISQUE NATUREL

VENTS VIOLENTS ET TEMPÈTES

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h. On parle de tempête lorsque les rafales sont supérieures à 90 km/h.

Le risque majeur lié à ces vents violents réside dans la projection d'éléments de construction, la chute d'arbres, de cheminées, une détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication et l'interruption des trafics (routier, ferroviaire, aérien).

Lors de tempêtes ou d'orages, l'ensemble de la ville de Saint-Fons peut être impactée. Les zones arborées comportant plus de risques, les parcs et jardins sont à éviter.

LES 4 NIVEAUX DE VIGILANCE DE MÉTÉO-FRANCE

- ◆ **Vert** : pas de vigilance particulière
- ◆ **Jaune** : un phénomène habituel est prévu et présente localement des dangers
- ◆ **Orange** : un phénomène dangereux est prévu, tenez-vous au courant des informations et limitez vos déplacements
- ◆ **Rouge** : un phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle est prévu. Restez chez vous.

www.vigilance.meteofrance.fr

C'EST
ARRIVÉ
DANS
LA RÉGION

Les 29 et 30 mars 2024

La tempête « Nelson », avec des vents à 135 km/h, a privé d'électricité des milliers de foyers dans la région. De nombreux trains ont été retardés, voire annulés.

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Consulter régulièrement les bulletins de Météo France.
- Suivre les consignes données par Météo France et les autorités.
- Mettre vos animaux à l'abri.
- Ranger à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...).
- Fermer les portes, les fenêtres et les volets.
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de votre logement.

PENDANT

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- **Rester informé** (radio et sites officiels *voir p.24*) et respecter les consignes des autorités.
- Rester chez soi.
- Signaler les éventuels départs de feux.
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.
- Dehors, ne pas s'abriter sous un arbre, s'éloigner des bords du Rhône et arrêter les activités de plein air.

APRÈS

- Informer les secours de tout danger grave observé.
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre et s'éloigner des installations instables.
- Déclarer le sinistre à votre assurance dans les 48 h, photos à l'appui.

1ERS RÉFLEXES



S'abriter dans
un bâtiment



Ne pas prendre
l'ascenseur



Écouter la radio



Ne pas
téléphoner



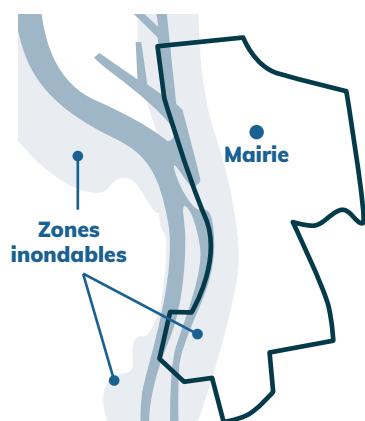
RISQUE NATUREL LES INONDATIONS

L'inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.

Saint-Fons est menacée par les crues du Rhône, les remontées de nappes phréatiques ou encore le ruissellement des pluies.

L'accumulation d'eau peut perturber les réseaux de transport, de télécommunication, d'eau potable et d'eaux usées. Elle peut ensuite provoquer des torrents de boue dans les rues, emportant véhicules, mobilier, voirie et soulevant les plaques d'égout.

Soyez attentifs aux vigilances de Météo France !



Le 29 avril 2007

Des pluies diluviennes pendant 36 heures génèrent du ruissellement rue Jean Macé et montée de la Balme, ainsi que des coulées de boues rue Descartes. L'état de catastrophe naturelle est reconnu face aux nombreux bâtiments, habitations et infrastructures endommagés.

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Mettre en hauteur les produits ménagers, meubles, objets électriques et denrées périssables.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
- Obturer les portes et soupiraux.
- Garer les véhicules sur un point haut.

PENDANT

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- Mettre vos animaux à l'abri.
- **Rester informé** (radio et sites officiels voir p.24) et respecter les consignes des autorités.
- Monter dans les étages de votre domicile, dans une pièce avec une fenêtre.
- Ne pas utiliser d'équipements électriques (ascenseurs notamment).
- **Ne pas se réfugier dans une voiture.**
- N'évacuer que sur l'ordre des autorités.

APRÈS

- Ne pas boire l'eau du robinet avant l'accord des autorités.
- Aérer les locaux.
- Contacter un professionnel avant de rebrancher le chauffage et les appareils électriques.
- Déclarer le sinistre à votre assurance dans les 48 h, photos à l'appui.

1ERS RÉFLEXES



Écouter
la radio



Couper gaz et
électricité



Fermer portes
et fenêtres



Monter dans
les étages



RISQUE NATUREL LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

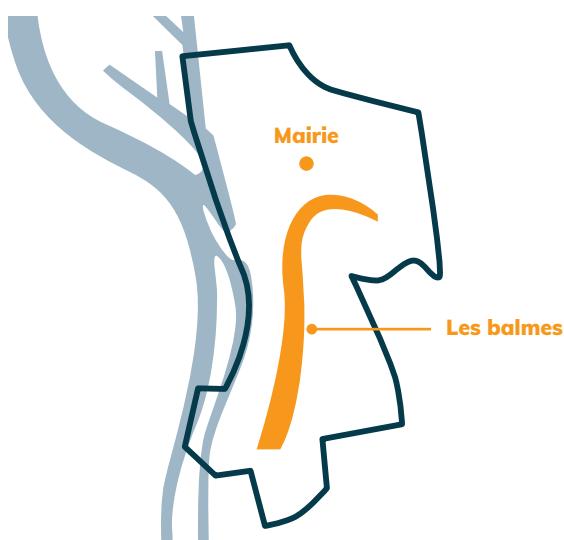
Un mouvement de terrain est défini par le déplacement plus ou moins brutal du sol et sous-sol.

Ces phénomènes peuvent se manifester de plusieurs manières : glissement, retrait et gonflement des argiles, effondrement de cavités, chute de blocs et de pierres. Les mouvements de terrain entraînent l'affaissement des chaussées ou du sol naturel et provoquent des désordres sur la structure des bâtiments.

LES BALMES

La partie haute de la commune de Saint-Fons est constituée de balmes, présentant des cavités naturelles qui peuvent se révéler très dangereuses pour les habitants, avec notamment des risques d'effondrement. **Il est interdit de se promener dans ces zones.**

LES ZONES DES BALMES



COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Déceler les signes précurseurs (poteaux et barrières penchés, terrains ondulés ou fissurés, etc.).
- Informer la mairie.

PENDANT

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- Mettre vos animaux à l'abri.
- Évacuer le bâtiment et ne pas y retourner.
- **Rester informé** (radio et sites officiels voir p.24) et respecter les consignes des autorités.

À l'intérieur

- S'éloigner des fenêtres.
- Fermer le gaz et l'électricité.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.
- Se recroqueviller, les mains protégeant la tête, sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur.

À l'extérieur

- S'éloigner des façades et des lignes électriques.

APRÈS

- Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre.
- Déclarer le sinistre à votre assurance dans les 48 h, photos à l'appui.

1ERS RÉFLEXES



S'abriter sous
un meuble



Évacuer les
bâtiments



Écouter
la radio



Couper gaz et
électricité



RISQUE NATUREL LES SÉISMES

Un séisme est provoqué par un mouvement brusque de l'écorce terrestre qui se traduit par des vibrations du sol.

Depuis 2010, la France dispose d'un zonage sismique classant les zones de 1 à 5. La Métropole de Lyon et donc Saint-Fons se situent en zone de sismicité modérée (niveau 3) par sa proximité avec les Alpes.

Prévenir consiste à renforcer bâtiments et infrastructures lors de leur construction afin qu'ils ne s'effondrent pas en cas de secousses.

C'EST
ARRIVÉ
PRÈS DE
SAINT-FONS

Ça s'est passé à La Tour-du-Pin (38), le 13 décembre 2016.

Une première secousse s'est produite à 2h45 avec une magnitude estimée à 3,8. Une deuxième secousse, d'une magnitude de 2,1 a suivi 4 minutes plus tard. L'épicentre de la première secousse a été localisé sur les communes de Virieu et de Châbons, à une profondeur de 9 km. De nombreux habitants ont été réveillés par un bruit sourd suivi de vibrations. Aucun dégât n'a été constaté.

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

PENDANT

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ! Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz.
- Si possible : évacuer rapidement le bâtiment par les escaliers en s'éloignant des façades et des lignes électriques.
- Se recroqueviller, les mains protégeant la tête, sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur.
- **Rester informé** (radio et sites officiels *voir p.24*) et respecter les consignes des autorités.
- Ne pas prendre les ascenseurs.
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

APRÈS

- Ne pas boire l'eau du robinet avant l'accord des autorités.
- S'assurer de l'absence d'odeurs de gaz de ville.
- Vérifier la solidité des murs et plafonds.
- Contacter un professionnel avant de rebrancher le chauffage et les appareils électriques.
- Déclarer le sinistre à votre assurance dans les 48 h, photos à l'appui.

1ERS RÉFLEXES



S'abriter sous
un meuble



Couper gaz et
électricité



Évacuer les
bâtiments



Ne pas prendre
l'ascenseur



Écouter
la radio



Ne pas
téléphoner



RISQUE NATUREL LA CANICULE

La canicule est caractérisée par des températures élevées, de jour comme de nuit, et par sa durée.

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle s'inscrit dans la durée, provoquant risques de déshydratation ou d'hyperthermie. Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées, les femmes enceintes, les nourrissons, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou en situation de handicap, mais aussi les personnes sans domicile fixe. Les sportifs ou travailleurs exposés à la chaleur sont également susceptibles d'être plus à risque.



Il fait très chaud



La température ne descend pas la nuit, ou très peu



Cela dure 3 jours ou plus

Le registre canicule : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prend régulièrement des nouvelles des personnes fragiles et de plus de 55 ans, inscrites sur ce registre pendant les périodes de forte chaleur. N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos proches sur le site www.saint-fons.fr.

Pour vous rafraîchir, pensez aux parcs arborés de la ville, aux lieux climatisés ainsi qu'à la piscine intercommunale.

C'EST ARRIVÉ
À SAINT-FONS

Eté 2023

Ce fut le 4^e été le plus chaud depuis 1900, avec 4 vagues de chaleur, une sécheresse durable et intense et des feux de forêt touchant des zones jusque-là épargnées. Ces épisodes, selon Santé Publique France, ont causé + 6,7% des décès sur la région.

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Repérer à l'avance un lieu frais et facilement accessible.
- **Inscrivez au CCAS les personnes fragiles ou de plus de 55 ans sur le registre canicule.**

PENDANT

- Boire régulièrement de l'eau et éviter l'alcool.
- Vaporiser de l'eau sur le corps ou les vêtements.
- Se soucier de ses proches, voisins et personnes vulnérables.
- Donner à boire à vos animaux.
- Passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible.
- Fermer les volets et fenêtres le jour.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
- Éviter les efforts physiques.
- Aérer la nuit.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise, tenir des propos incohérents ou en proie à de fortes fièvres,

APPELEZ LE 15

1ERS RÉFLEXES



Rester au frais



Fermer portes et fenêtres



Boire de l'eau sans attendre d'avoir soif



Privilégier les activités douces



RISQUE TECHNOLOGIQUE LA RUPTURE DE BARRAGE

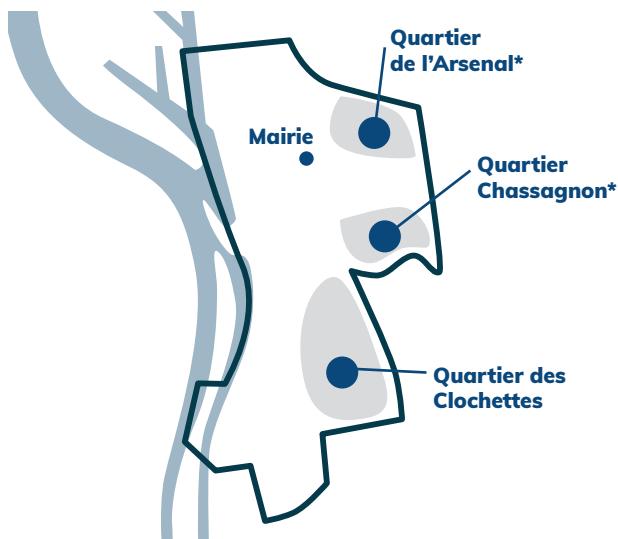
Le risque majeur lié à la présence d'un barrage est sa rupture, entraînant la formation d'une onde de submersion très destructrice et l'inondation de la vallée en aval.

Le barrage de Vouglans, situé dans le Jura à une centaine de kilomètres de Saint-Fons, constitue une retenue d'eau artificielle de 600 millions de m³. Sa rupture pourrait provoquer une vague de 10 à 12 mètres de haut qui atteindrait la ville en 10 heures environ.

> Si une telle rupture se produisait, une évacuation générale serait organisée par les autorités.

> En attendant, réfugiez-vous quartier des Clochettes ou dans un immeuble de plus de 4 étages des quartiers Chassagnon et de l'Arsenal avec votre kit d'urgence.

LES ZONES DE REFUGE



* dans un immeuble de plus de 4 étages

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Identifier les points hauts où se réfugier, indiqués sur la carte ci-contre.

PENDANT

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- Mettre vos animaux à l'abri.
- **Rester informé** (radio et sites officiels *voir p.24*) et respecter les consignes des autorités.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.
- Ne pas se rendre dans les sous-sols et points bas.

APRÈS

- Ne pas boire l'eau du robinet avant l'accord des autorités.
- Déclarer le sinistre à votre assurance dans les 48 h, photos à l'appui.
- Contacter un professionnel avant de rebrancher le chauffage et les appareils électriques.

1ERS RÉFLEXES



Couper gaz
et électricité



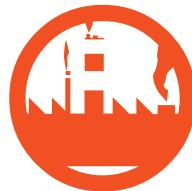
Écouter
la radio



Ne pas
téléphoner



Ne pas prendre
la voiture



RISQUE TECHNOLOGIQUE

LE RISQUE INDUSTRIEL

À proximité de Saint-Fons, plusieurs établissements industriels de la Vallée de la Chimie sont susceptibles de générer, par leur activité et leur situation, des risques pour la population environnante. Saint-Fons est ainsi exposée à des risques d'incendie, de nuage toxique ou d'explosion.

Les effets peuvent être des brûlures et des intoxications (en cas d'incendie), des irritations des yeux et de la peau ou une atteinte aux poumons (en cas de nuage toxique). Enfin, des lésions internes et des traumatismes dus aux bris de vitres ainsi que des brûlures peuvent se produire (en cas d'explosion).



C'EST ARRIVÉ
À SAINT-FONS

Le mardi 28 juin 2016 à 12h10

Une palette d'huile de silicones s'enflamme. L'opérateur saisit un extincteur, mais le sinistre provoque son décès. Les services de secours interviennent avec 50 engins et la ville de Saint-Fons déclenche le Plan Communal de Sauvegarde. Un grand panache de fumée noir se dégage. Le Préfet déclenche le plan ORSEC. L'autoroute est coupée, provoquant de nombreux embouteillages. L'incendie est maîtrisé vers 13h50.

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Vérifier la conformité de votre logement au Plan de Prévention des Risques Technologiques sur le site Internet de la Métropole de Lyon.
- Repérer un local adapté au confinement : le moins exposé, sans fenêtre (voir dispositif SECURENO'V)
- Disposer de ruban adhésif PVC, ainsi que de linges pouvant être humidifiés.
- Connaître le son de la sirène dédiée à ce risque (cf. p. 24).

PENDANT

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- **Se mettre à l'abri IMMÉDIATEMENT dans le bâtiment le plus proche.**
- Se confiner en fermant les volets et en s'éloignant des fenêtres.
- Fixer, avec ruban adhésif, des linges humides dans les interstices en laissant passer l'air.
- Couper la ventilation et le gaz, mais garder l'eau et l'électricité.
- **Rester informé** (radio et sites officiels) et respecter les consignes des autorités.
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

APRÈS

- Rester à l'écoute des informations officielles.
- Attendre l'autorisation des autorités pour sortir.
- Déclarer le sinistre à votre assurance dans les 48 h, photos à l'appui.

1ERS RÉFLEXES



Écouter la radio



S'abriter dans un bâtiment



Fermer portes et fenêtres



Ne pas téléphoner



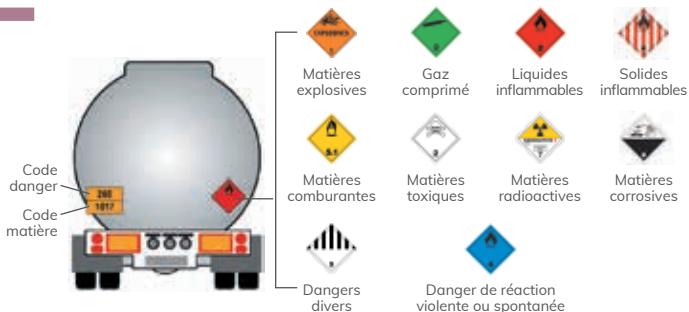
RISQUE TECHNOLOGIQUE LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le territoire de Saint-Fons, est traversé par plusieurs voies (ferroviaires, routières, fluviales et de canalisations) de transport de matières dangereuses (TMD).

Trois types d'effets sont associés au risque de TMD :

- L'explosion,
- L'incendie,
- Le dégagement d'un nuage毒ique.

Ces effets peuvent se cumuler et ainsi aggraver l'accident. Un accident TMD peut également entraîner une pollution des sols ou une pollution aquatique.



C'EST
ARRIVÉ
PRÈS DE
SAINT-FONS

Solaize, le lundi 13 mars 2017
À 4 h 30 du matin, des wagons contenant du Bio-Éthanol déraillent dans une gare de triage : l'un des wagons couchés fuit. Le plan ORSEC est activé par la préfecture. Le trafic des trains est interrompu. Aucune victime n'est à déplorer. Le dépotage puis le relevage ont été menés par la SNCF, qui avait mobilisé les industriels de la pétrochimie dans le cadre d'un protocole d'entraide.

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Sur la route, respecter une distance de sécurité d'au moins 50 mètres avec les camions transportant des matières dangereuses.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) ou à la police (17).
- Si possible, identifier la couleur des pictogrammes fixés sur le véhicule endommagé ainsi que le numéro sur la plaque orange pour pouvoir le communiquer.
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- En cas de nuage毒ique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent et s'éloigner à plus de 100 m.

Si une consigne de mise à l'abri est donnée :

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- **Rester informé** (radio et sites officiels voir p.24) et respecter les consignes des autorités.
- Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêter ventilation et climatisation, et supprimer toute flamme ou étincelle.
- Se confiner de préférence dans une pièce avec une arrivée d'eau.

Si un ordre d'évacuer est donné :

- Prendre votre kit d'urgence 24 h.
- Couper les arrivées de gaz et d'électricité.
- Se diriger calmement vers le point de rassemblement fixé.
- **Rester informé** (radio et sites officiels) et respecter les consignes des autorités.

1ERS RÉFLEXES



Appeler les
secours



Écouter
la radio



S'abriter dans
un bâtiment



Respecter les
consignes



RISQUE TECHNOLOGIQUE

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Saint-Fons se trouve à environ 30 km de deux centrales nucléaires (Saint-Alban-du-Rhône et Le Bugey à Saint-Vulbas). La commune est donc exposée à des risques d'accidents nucléaires, pouvant engendrer irradiations ou contaminations.

Les radiations peuvent se propager sur des centaines de kilomètres, exposant les personnes à de plus ou moins fortes doses. La contamination concerne également la faune, la flore ainsi que les cultures et les sols, qui peuvent être pollués de façon irréversible.

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode.

SI LE PLAN EST ACTIVÉ

Récupérez vos pastilles d'iode dans votre bureau de vote habituel.

L'absorption préventive d'un comprimé d'iode sature la glande thyroïde et prévient les risques de cancer.

WWW.DISTRIBUTION-IODE.COM

COMMENT RÉAGIR ?

PENSEZ À VOTRE
KIT D'URGENCE

AVANT

- Connaitre la procédure de distribution des comprimés d'iode dans les bureaux de vote habituels (cf. www.distribution-iode.com).
- Identifier le bureau de vote vous concernant.

PENDANT

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école !**
Ils sont déjà pris en charge par le personnel.
- Mettre vos animaux à l'abri.
- **Rester à l'écoute des informations données par les autorités** : le préfet indiquera en effet, si nécessaire, le moment précis où le comprimé doit être ingéré, car l'efficacité de la protection décroît au fil des heures (cf. www.distribution-iode.com).
- **Se mettre à l'abri IMMÉDIATEMENT dans le bâtiment le plus proche.**
 - Fermer les volets et s'éloigner des fenêtres.
 - Obturer avec de l'adhésif et des linges humides les interstices, en laissant passer l'air.
 - Arrêter la ventilation et le gaz mais garder l'eau et l'électricité.
- **Rester informé** (radio et sites officiels voir p.24) et respecter les consignes des autorités.
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

1ERS RÉFLEXES



Écouter la radio



S'abriter dans un bâtiment



Fermer portes et fenêtres



Ne pas téléphoner

LA MENACE ATTENTAT

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui s'en prennent à l'intégrité des personnes et des biens.

Le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux communs (établissements scolaires, universitaires, etc.). Il a pour objectif :

- d'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste,
- de développer et maintenir une culture de vigilance,
- de permettre une action rapide et coordonnée.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE

1. S'ECHAPPER

2. SE CACHER

3. ALERTER

4. RÉSISTER

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Qui ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

VIGIPIRATE

SECURITE RENFORCEE RISQUE ATTENTAT

URGENCE ATTENTAT

FAIRE FACE ENSEMBLE



Le plan VIGIPIRATE comprend 3 niveaux permettant de s'adapter rapidement, en fonction de l'intensité de la menace terroriste.

Plus d'infos : www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate

LES BONS RÉFLEXES

- Contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) en présence d'une situation ou d'un comportement suspects.
- En entrant dans un lieu, repérer les sorties de secours.
- Ne pas communiquer sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne pas diffuser d'informations non vérifiées.
- Suivre les comptes X (ex Twitter) @Place_Beauvau et @gouvernement.fr

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS D'URGENCE ?

EN CAS DE DANGER, VOUS SEREZ ALERTÉS PAR

◆ Les sirènes (3 modulations de 1 min 41 sec.)



Plus d'infos

◆ Les haut-parleurs des véhicules de secours, des forces de l'ordre ou des services municipaux.

◆ Le serveur d'alerte de la ville de Saint-Fons.

La ville possède un logiciel qui permet à la population inscrite d'être alertée en temps réel en cas d'évènement majeur par l'envoi d'un sms ou par appel téléphonique.

Inscrivez-vous gratuitement sur www.saint-fons.fr



◆ Par FR-Alert, un système d'alerte géolocalisé (notification sur les smartphones).

Vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



Des informations seront également accessibles via :

- Le compte X (ex Twitter) [@prefetrhone](https://twitter.com/prefetrhone)
- La page Facebook [@Saint-Fons ma Ville](https://www.facebook.com/Saint-Fons-ma-Ville)
- Le Centre d'Information de la Population de la Préfecture
- La radio (France Info - 103.4 et 105.4 FM)

Retrouvez toutes les informations sur www.georisques.gouv.fr

Le dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles

Le régime « CatNat » vous permet d'être indemnisé en cas de situation déclarée « catastrophe naturelle » par un arrêté publié au Journal Officiel de la République Française, après demande du Maire. Le dispositif ne couvre pas les dommages garantis par les assurances obligatoires (tempête) ou optionnelles (grêle et neige). Seuls sont indemnisés les dommages causés sur des biens assurés (bâtiments, matériel, mobilier, véhicules, frais de nettoyage, de démolition et de déblais, expertises, pertes d'exploitation). L'assuré a 30 jours pour déclarer son sinistre auprès de sa compagnie d'assurance. Celle-ci a trois mois pour indemniser les sinistrés à partir de cette publication.

Plus d'informations sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076